



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 30 MAI 2024

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le jeudi 30 mai 2024 à 8h04, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes et Mario Perron.

Sont absents à cette séance mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Johanne Di Cesare et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe, sont présentes.

255-05-24

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONVENTION COLLECTIVE ENTRE
LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET TEAMSTERS QUÉBEC LOCAL 1999
(EMPLOYÉS AQUATIQUES)

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale, le directeur du Service des ressources humaines, le chef de division aquatique au Service des loisirs, le coordonnateur aquatique – volet expérience citoyenne au Service des loisirs et le procureur de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail entre la Ville de Saint-Constant et Teamsters Québec local 1999 (employés aquatiques).

Cette convention entre en vigueur à la date de sa signature et se terminera le 31 décembre 2029.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1008-04-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00
CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE, AFIN DE PRÉVOIR DES VIGNETTES SUR UNE PORTION DU
CHEMIN DU PETIT SAINT-RÉGIS NORD ET SUR LA PLACE OLIGNY

Avis de motion est donné par madame Chantale Boudrias qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1008-04-24 modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin de prévoir des vignettes sur une portion du chemin du petit Saint-Régis Nord et sur la place Oligny.



No de résolution
ou annotation

Madame Chantale Boudrias dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1008-04-24 modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin de prévoir des vignettes sur une portion du chemin du petit Saint-Régis Nord et sur la place Oigny.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu et aucune question n'a été reçue.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Geneviève Noël, greffière
adjointe